



GRÂCE À VOTRE SOUTIEN PRÉCIEUX, NOTRE ÉGLISE PEUT RESTER OUVERTE ET ACCUEILLANTE !

La mission de l'Église catholique implique forcément des coûts. L'action de chaque paroisse dépend de la générosité que les catholiques lui donnent pour agir. Ces coûts sont constitués notamment de charges de fonctionnement importantes et incontournables comme par exemple l'électricité, le chauffage, le téléphone, les déplacements, les impôts et taxes, les assurances, les maintenances de la sonorisation, de la bureautique... Le fleurissement de nos églises, les travaux réguliers d'entretien ou de rénovation de l'immobilier permettent un accueil agréable et fonctionnel.

La participation régulière et convenable à la quête (une somme de 2€ n'est pas de trop) ne suffit malheureusement pas à couvrir ces charges.

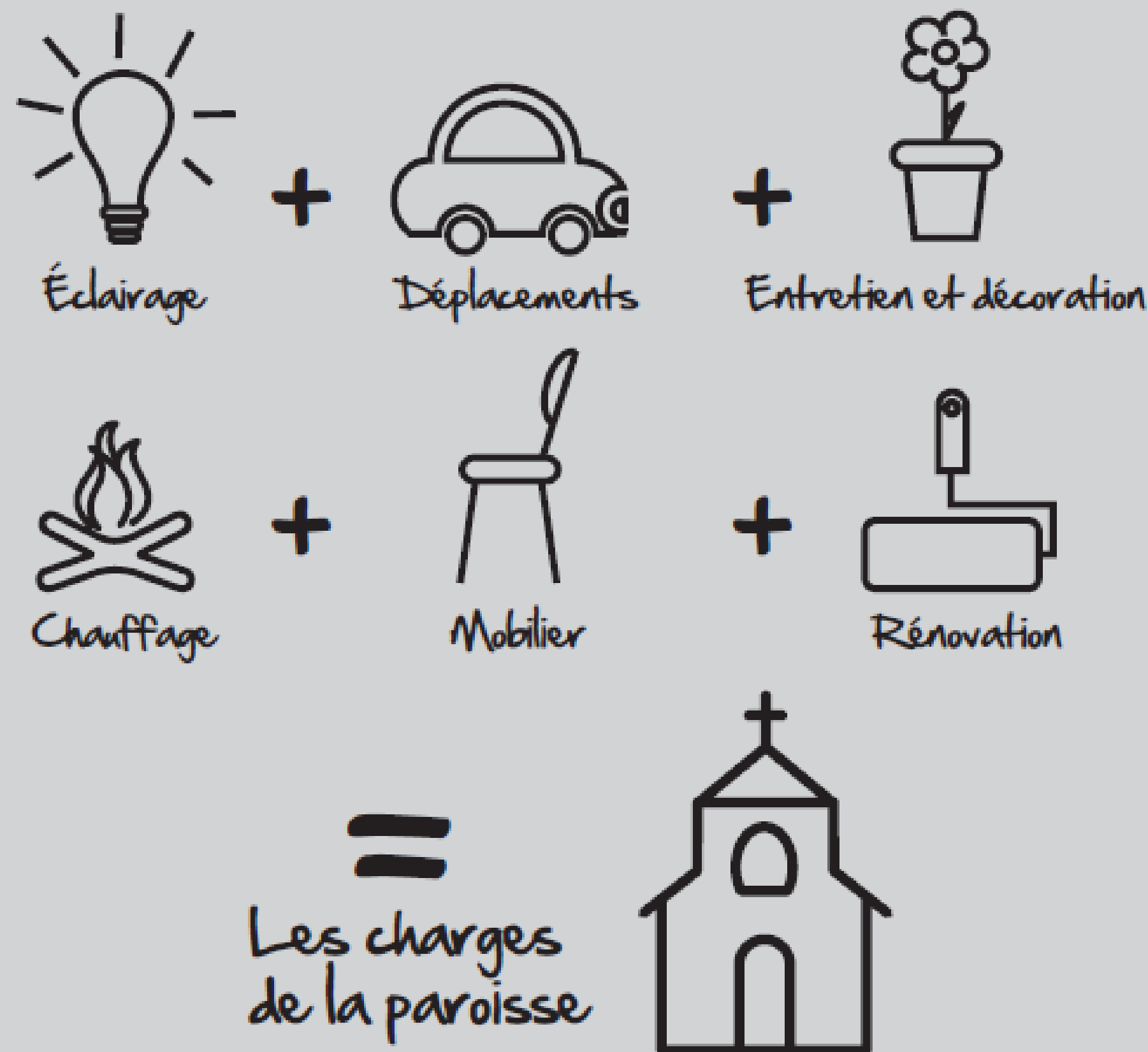
C'est pourquoi, nous vous invitons à aider votre paroisse en lui faisant un don à l'occasion de cette souscription.

Le bon de soutien qui figure au dos de cette page vous permet de retourner votre participation (voir modalités).

D'AVANCE, MERCI POUR VOTRE PRÉCIEUX SOUTIEN !

À QUOI SERT CHAQUE COLLECTE ?

- Le "don paroisse" (en complément des quêtes) finance les charges de fonctionnement particulièrement l'entretien et les mises aux normes de l'immobilier de chaque paroisse et les dépenses d'équipement.
- Le Denier finance les rémunérations des prêtres et leur protection sociale, la rémunération des laïcs en mission, le service des religieux en pastorale, la formation des séminaristes et des diacres, le soutien des actions pastorales des services (catéchèse, catéchuménat, prison... etc.).
- Les offrandes de célébration (casuel : mariage, obsèques) : financent les frais particuliers liés au culte.



SOUTENEZ VOTRE PAROISSE !

Pour couvrir ses charges de fonctionnement, votre paroisse a besoin de vous.
Aidez-la en lui faisant un don par chèque (à son ordre).

Paroisse Saint-Vincent
34, rue de la République
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE



BON DE SOUTIEN

A retourner avec votre règlement au :

34, rue de la République
03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE



Paroisse Saint-Vincent

Donner pour votre paroisse

Le moment est venu d'effectuer la collecte annuelle des dons directement destinés à notre paroisse¹ et nous vous communiquons, ci-joint, le bilan financier de l'année 2021.

La dernière année pastorale nous a permis de reprendre de manière plus habituelle les activités sur la paroisse et nous nous sommes tous réjouis de pouvoir nous retrouver.

L'assemblée paroissiale vécue le 12 juin a donné des orientations fortes pour que nous continuions à faire rayonner l'Évangile du Christ sur notre territoire. Pour cela, nous avons besoin de vous !

En juin 2022, l'Équipe d'Animation Paroissiale et le Conseil Paroissial aux Affaires Économiques en lien avec le diocèse ont acté la réhabilitation complète du 18, rue de la République à Saint-Pourçain. Ces travaux constituent une charge très importante mais nécessaire pour que chacun puisse être accueilli dans de bonnes conditions.

Votre participation au « don paroisse » nous permettra d'envisager sereinement ces travaux. Nous savons **pouvoir compter sur votre soutien financier**

Vous comprendrez aisément que **notre paroisse ne peut en aucun cas se passer de votre générosité.**

Par avance, merci !

**P. Jean-Philippe MORIN +
Administrateur de la paroisse Saint-Vincent**

**P. Firmin MOLA MBALO +
Prêtre coopérateur de la paroisse Saint-Vincent**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Mon offrande pour la paroisse est de _____ € en : espèces / chèque

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

<input type="checkbox"/> Sans reçu fiscal <i>Chèque à l'ordre de la PAROISSE SAINT-VINCENT</i>	<input type="checkbox"/> Avec un reçu fiscal <i>Chèque à l'ordre de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE MOULINS + nom de la PAROISSE SAINT- VINCENT au dos.</i>	<input type="checkbox"/> J'accepte que l'Association Diocésaine de Moulins mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans ce formulaire dans le cadre de ses collectes de dons – acceptation indispensable pour le traitement des reçus fiscaux.
<i>Dans le cadre de la réglementation fiscale, vos dons seront pris en compte pour l'année 2022 dans la mesure où ils nous auront été adressés avant le 31 décembre 2022, cachet de la poste faisant foi.</i>		

Date et signature obligatoire



3 chèques différents :

- 1 pour le don avec reçu fiscal (à l'ordre de l'Association Diocésaine de Moulins).
- 1 pour les offrandes de messes (à l'ordre de votre paroisse).
- 1 pour le journal paroissial (à l'ordre de votre paroisse).

Merci de votre participation

Conformément à la loi « informatique et liberté » et dans le cadre du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à l'Association Diocésaine de Moulins, 20 rue Colombeau, 03000 Moulins. L'Association diocésaine de Moulins s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, les informations vous concernant.

¹ Cette collecte est depuis quelques années dissociée de celle du Denier de l'Église, qui est destinée à financer les indemnités des prêtres ainsi que les salaires des laïcs employés au service du diocèse.